

Communiqué de presse de l'UNSA Education Lozère

Une occasion manquée ?

Le **Comité Technique Spécial Départemental (CTSD)** devait se réunir ce mardi 8 avril à 14h00. A l'ordre du jour, la carte scolaire 1er Degré avec la préparation de la rentrée 2014 dans les écoles de Lozère.

Les conditions de cette préparation sont connues depuis plusieurs mois : une baisse des effectifs étant prévue, le retrait de deux emplois a été proposé lors du **Comité Technique Académique** du 14 janvier dernier. Par ailleurs, la décision du ministère de reporter la carte scolaire après les élections municipales a été vivement dénoncée par notre organisation qui a demandé le respect du calendrier prévisionnel (courrier à Mme l'IA-DASEN le 14 janvier et déclaration lors du CTSD du 24 janvier).

Faute de quorum (décision d'une partie des représentants du Personnel de ne pas siéger), la réunion prévue ce jour a été reportée au 16 avril prochain (date de repli déjà prévue par l'Administration).

La délégation de l'**UNSA Education**, qui était présente à la **Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)**, regrette cette décision. Ne peut-on en effet s'interroger sur les raisons de ce boycott ?

Si, c'est pour protester contre la décision du ministère de retarder la carte scolaire, est-ce que cela sert à quelque chose aujourd'hui ? Malheureusement non !

Si c'est pour dénoncer le retrait de 2 emplois décidé à Montpellier, les organisations l'ont fait lors des instances régionales en demandant notamment l'attribution d'une dotation supplémentaire pour pouvoir au moins faire face à l'augmentation des effectifs dans notre académie. L'**UNSA Education** souhaitait notamment questionner Mr l'Inspecteur d'Académie à ce sujet ...

Le CTSD va donc être reporté au 16 avril. A ce moment-là, quel que soit le vote des représentants du Personnel par rapport aux mesures présentées, l'Administration pourra considérer que ses propositions ont été « validées ».

En siégeant le 8 avril, et en votant de façon unanime contre la totalité ou même contre certaines de ces mesures, les représentants du Personnel auraient obtenu une nouvelle convocation du CTSD ... le 16 avril, l'Administration étant règlementairement contrainte de le faire. Cela aurait permis aux représentants syndicaux de débattre deux fois avec l'Administration de l'Education Nationale.

Sans être naïfs, et parce que cela ne s'est produit qu'à de très très rares occasions, les membres de la délégation de l'**UNSA Education** ne désespéraient pas, en obtenant cette deuxième réunion, que des évolutions interviennent dans les propositions de l'Administration.

Car si Mr l'Inspecteur d'Académie, nouvellement arrivé dans notre département, se doit « d'assumer » la carte scolaire préparée par son prédécesseur, rien ne lui interdit d'y apporter des modifications. Considérer, à priori, qu'aucun changement n'est possible, n'est-ce pas admettre que les longues heures de débats qui ont lieu chaque année ne servent à rien ? Ce n'est pas l'analyse de l'**UNSA Education**. Mr l'Inspecteur d'Académie n'a-t'il pas accepté, lors de la Commission Administrative Paritaire du 28 mars dernier, de revenir sur un avis défavorable ?

Peut-on revendiquer plus de dialogue social et refuser de le mettre en œuvre lorsque les conditions sont, si ce n'est totalement, au moins partiellement réunies ?

L'**UNSA Education** regrette donc cette occasion manquée, elle qui souhaitait, comme d'autres sans doute, mais pas de la même façon, défendre le Service Public et Laïque d'Education.